

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	32 (1961)
Heft:	8
Artikel:	La construction de six barrages hydro-électriques sur le Doubs, de Soubey à Saint-Ursanne
Autor:	Borel, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La construction de six barrages hydro-électriques sur le Doubs, de Soubey à Saint-Ursanne

Les Forces Motrices Bernoises ont prévu la construction éventuelle de six barrages en escalier le long du Doubs, de Soubey à Saint-Ursanne.

La Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ estime qu'il est de son devoir de s'intéresser au projet des F.M.B. afin de déterminer si :

L'établissement de six barrages successifs porterait préjudice aux sites s'échelonnant le long de la rivière, de Soubey à Saint-Ursanne.

Il convient de considérer :

1. Le Doubs actuel.
2. Les travaux de l'homme.
3. Le Doubs maîtrisé.
4. Les bassins d'accumulation.
5. Les barrages vidés de leurs eaux.
6. Le Doubs à Soubey.
7. Le Doubs à Saint-Ursanne.
8. Le chemin d'accès aux barrages.
9. L'électricité de pointe.

Le Doubs actuel

Le Doubs, comme tous les cours d'eau traversant des gorges, fait l' enchantement des promeneurs. Le nombre et la diversité des sites qui, de Soubey à Saint-Ursanne, se succèdent sans interruption, font de cette rivière la plus belle de notre Jura

Toute atteinte à son intégrité, quelle qu'elle soit, diminuerait les beautés naturelles du pays.

Les travaux de l'homme

Toutefois, l'homme qui asservit les forces de la nature, s'il détruit certains sites, en crée parfois d'autres tout aussi beaux. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de lacs artificiels.

Si le barrage d'une usine est toujours un « corps étranger » dans la nature, et par cela même une chose regrettable, il n'en reste pas moins vrai que souvent les rives d'un lac de retenue sont fort jolies ; d'autre part, la nappe d'eau s'étalant au creux d'un vallon ne manque pas d'attrait.

Le Doubs maîtrisé

Dire ce que serait le Doubs maîtrisé par six barrages, successifs, formant six lacs s'insinuant entre les côtes des montagnes voisines est impossible.

Remarquons simplement que la rivière perdrait le pittoresque, l'imprévu, la fantaisie qui font tout son charme.

Des étangs calmes et morts remplaceraient une rivière vivante, fraîche et cascadante.

Les bassins d'accumulation

Le projet prévoit de loger les usines elles-mêmes à l'intérieur des barrages afin de ne point déparer les sites par des constructions industrielles.

Le niveau de l'eau d'un étang situé en aval atteindrait, ou peu s'en faut, le pied de la digue située en amont.

Cette construction en escalier supprime tout rapide, toute cascade, tout bouillonnement de l'eau. Le Doubs, de vivant qu'il est, deviendrait une rivière morte. De plus, la surface des petits lacs se ternirait par l'immobilisation d'une quantité de déchets restant en surface ; particulièrement près des grilles où très souvent une écume jaune et sale entoure une quantité d'épaves de toute sorte.

Le Doubs risquerait d'être transformé en rivière peu appétissante.

Les barrages vidés de leurs eaux

On sait que la flore noyée dans un bassin d'accumulation périt. Une autre flore se développe sur les nouvelles rives, donnant un autre caractère au site, mais c'est tout de même un paysage propre et vivant.

Cependant, l'usine doit, à certains moments, utiliser l'eau de réserve de son bassin d'accumulation ; c'est alors que les terrains noyés apparaissent.

Il n'est rien de plus triste, chacun nous l'accordera, qu'un étang mis à sec. Le Doubs, en cas de sécheresse et aux heures où les usines travailleraienr, serait une longue succession de fonds vaseux et puants, car la vase encore humide sent fort mauvais.

Le Doubs à Soubey

Afin de parler en connaissance de cause, nous nous sommes rendus sur l'emplacement prévu pour l'érection du barrage de Soubey. Il se trouve à 800 mètres au nord-est de la ferme « Le Champois » et à quelque deux kilomètres à l'est de Soubey. La hauteur du barrage prévu retiendrait la nappe d'eau jusqu'au-dessus de Soubey. Le lac, situé à 200 m. en aval de Soubey, mesurerait 100 m. de long sur 200 m. dans sa plus grande largeur, noyant plusieurs pièces de terres.

On conçoit aisément que les habitants de Soubey ne voient pas avec plaisir qu'on veuille toucher au Doubs qui, de temps immémorial, fait partie de leur vie. On songe aussi à leur anxiété quand ils apprennent que le « Champ des Iles » et une partie du « Finage » sont condamnés. On comprend qu'ils regrettent les rapides de « Les Lods » si vivants et si poissonneux, perdus sous 9 à 10 mètres d'eau.

Mais, par contre, il est possible que le petit lac formé tout près du village apporte au paysage une note gaie et jolie, un miroir où se refléterait la forêt toute proche.

Cependant, il faut craindre que l'usine de « Le Champois » soit appelée à fournir de l'électricité aux « heures de pointe ». La réserve d'eau serait alors mise à forte contribution et le lac se viderait rapidement, laissant le terrain découvert, humide et fangeux.

Il est à prévoir que ces fonds vaseux malodorants, voire répugnants, risqueraient fort d'altérer la pureté de l'air dans le village situé à une portée de fusil à peine. D'autre part, la large tache de terrains morts enlaidirait fatallement les lieux.

Il faut encore relever que les usines établies actuellement en amont de Soubey font varier le cours de la rivière au gré de leurs besoins, ce qui n'est pas pour améliorer les alternances de crue et d'étiage du lac prévu dans le projet. Des états de faits similaires se produiraient sur tout le cours du Doubs.

Le Doubs à Saint-Ursanne

L'établissement de barrages en amont de Saint-Ursanne permettra aux usines de retenir l'eau selon leurs besoins. Il en résultera que la rivière pourrait être privée de la quasi-totalité de son débit. Cela se produirait fort probablement si l'on envisageait de fabriquer de l'électricité de « pointe ».

Si c'était le cas, le lit de la rivière ressemblerait à un canal d'usine qu'on vient de vider. L'odeur de l'eau se répandrait forte et pas du tout agréable. Cette odeur disparaît parfois après un certain temps parce que le soleil et le vent assainissent l'air après avoir séché le canal.

Mais l'industrialisation du Doubs ferait de cette rivière un cours d'eau où les crues et les décrues alterneraient en quelques heures seulement et le lit du Doubs pourrait être à tout moment vide mais humide, donc nauséabond et ceci au pied des maisons de la ville.

Ainsi, les habitants de cette cité qu'on s'efforce de conserver jolie et attrayante vivraient dans un air vicié par les émanations d'une rivière qui tendrait à devenir un cloaque.

Le chemin d'accès aux barrages

Le chemin actuel (parfois un sentier) est agreste. Il s'insinue à travers prés et bois, offrant aux promeneurs mille tableaux riants ou sombres, calmes ou sauvages selon la nature du terrain. Il est évident qu'il ne suffirait pas à une exploitation rationnelle de la force hydraulique. En conséquence, un nouveau chemin s'imposerait. Serait-il privé ou public ?

Son aspect certainement très beau, attendu qu'il traverserait un paysage grandiose, permettrait de tirer un meilleur profit des forêts et, par surcroît, sortirait le hameau de Chervillers de son isolement.

L'électricité produite par les usines

Notre propos n'est pas de discuter de la rentabilité d'une telle entreprise. Cependant, selon les renseignements qu'il nous a été donné de connaître, il paraîtrait que la quantité d'électricité obtenue ne comblerait pas le déficit actuel en énergie. Nous nous demandons alors s'il convient de sacrifier tout le cours du Doubs de Soubey à Saint-Ursanne et de gâter l'atmosphère de deux localités pour récupérer un apport d'électricité qui s'avère dès le début insuffisant.

Conclusions

Les neuf points traités ci-dessus nous permettent de dire :

1. Le Doubs actuel est une très belle rivière. Il serait heureux que nous la conservions intacte.

2. Les travaux de l'homme.

Un barrage, quel qu'il soit, est un corps étranger dans la nature. Son aspect industriel nuit au paysage agreste.

3. Le Doubs maîtrisé.

De longs étangs d'eau tranquille portent en eux une autre beauté que la rivière libre et vivante.

4. Les bassins d'accumulation.

L'eau stagnante des bassins est par place sale et terne. Un bassin vide est vilain.

5. Le Doubs vidé de ses eaux.

Les berges sont sales, mortes et sentent mauvais.

6. Le Doubs à Soubey.

Le barrage de Soubey créerait un petit lac à proximité du village. Ce petit lac serait certainement fort joli, mais seulement s'il était en permanence en crue. Etant la réserve supérieure, il risquerait d'être la plupart du temps à sec. Il deviendrait alors bourbeux, sale et malodorant. Il vicierait l'atmosphère près du village.

7. Le Doubs à Saint-Ursanne.

En cas de retenue des eaux, il serait sale, sentirait mauvais. Il porterait, dans cet état, atteinte au site unique de cette ancienne cité.

8. Le chemin d'accès aux barrages.

Il serait certainement fort beau, il tirerait de l'isolement toute la région et particulièrement le hameau de Chervillers.

9. L'électricité produite par les usines.

La quantité d'électricité produite ne couvrirait qu'une partie du manque d'électricité. Les sacrifices sont-ils en rapport avec le bénéfice escompté ?

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(G. Sufer) (032) 5 25 51
Biènne	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) (032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(William Cœudevez) (038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon Confort, sa cuisine, sa cave	(S. Jermann) (066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) (066) 5 31 49

136/4

SEVA

Un plan extraordinaire!

Davantage de lots –

davantage de chances!

1 x 100'000

10 x 10'000

25 x 1'000

etc. etc.

5 SEPTEMBRE

1051

Conclusion finale

De ce qui précède, la Commission pour la protection des sites de l'ADIJ constate que :

le projet des F.M.B. prévoit une transformation totale et durable du cours du Doubs et des sites qu'il traverse ;

la beauté des étangs créés par les barrages est subordonnée aux besoins des usines ;

les sites de Soubey et de Saint-Ursanne souffriront des crues et des décrues du Doubs provoquées par l'utilisation momentanée des eaux de la rivière ;

seule la construction d'un chemin apporte dans le débat un facteur nettement positif.

En conséquence, la commission estime que l'apport relativement minime d'électricité qu'on espère d'un tel projet ne compense pas la profonde atteinte portée aux beautés des paysages du Doubs.

Elle regretterait que le projet se réalise.

Paul BOREL

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	1960			1961		
	25.4	25.5	25.6	25.4	25.5	25.6
Sylviculture et pêche . . .	1/1	—	—	9/5	—	1/1
Industrie textile . . .	—	—	—	—	—	2/0
Habillement . . .	—	1/0	—	1/0	1/0	—
Industrie du papier . . .	—	—	—	1/0	—	—
Arts graphiques . . .	—	—	—	1/0	—	—
Métaux, machines et élec- trotechnique . . .	1/0	2/0	1/0	—	1/0	—
Horlogerie, bijouterie . . .	13/13	10/8	4/3	4/2	—	1/0
Bois et liège, aménage- ment intérieur . . .	—	1/0	1/0	1/0	—	—
Bâtiment . . .	3/0	5/2	2/0	7/3	3/0	2/0
Transports et communica- tions . . .	—	2/0	—	2/2	—	—
Industrie hôtelière . . .	4/0	4/0	9/0	3/0	1/0	2/0
Service de maison . . .	—	16/0	21/0	2/0	2/0	—
Commerce et bureaux . . .	2/1	31/1	33/1	9/0	5/0	3/0
Personnel technique . . .	—	—	1/0	1/0	—	—
Sciences et arts . . .	—	5/0	5/0	—	4/0	3/0
Autres professions . . .	1/1	2/1	8/0	—	3/0	4/0
	25/16	79/12	85/4	41/12	20/0	18/1